

Image not found or type unknown



Vente maison dans succession

Par **rose**, le **12/10/2011** à **13:58**

Bonjour, rnje m'adresse à FIF64 qui a eu la gentillesse de me répondre. D'après vos explications je crois comprendre qu'au décès de notre maman la maison de nos rnparents a du être évaluée, et que nous devons payer si la maison n'est pas vendue fin 2011 début 2012 la plus value réalisée depuis 1995.rnMerci de me répondre si vous lisez mon message.